



**COMMISSION RÉGIONALE SUR LES RESSOURCES NATURELLES
ET LE TERRITOIRE (CRRNT) MONTÉRÉGIE EST**



**LIVRE VERT DU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES
ET DE LA FAUNE DU QUÉBEC**

LA FORÊT, POUR RECONSTRUIRE LE QUÉBEC DE DEMAIN

**POSITION DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS (CRÉ)
DE LA MONTÉRÉGIE EST**

MARS 2008





COMMISSION RÉGIONALE SUR LES RESSOURCES NATURELLES ET LE TERRITOIRE (CRRNT) MONTÉRÉGIE EST



POSITION DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS (CRÉ) MONTÉRÉGIE EST

La Conférence régionale des élus de la Montérégie Est considère que :

La réforme proposée du régime forestier en forêt publique ne devrait pas nuire au plein développement de la forêt privée. Les acquis issus du partenariat mis en place lors du Sommet sur la Forêt privée en 1995 ne devraient pas souffrir des mesures qui découleront du *Livre vert*. Il est primordial d'intégrer la forêt privée dans la mise en œuvre de la réforme afin d'assurer la synergie nécessaire entre la forêt privée et la forêt publique. Le développement forestier de l'ensemble des régions en sera ainsi dynamisé.

La mise en place d'un Fonds de sylviculture intensive (FIS) est souhaitable et que le ministère devra prévoir des sommes pour que la forêt privée, notamment dans des régions à fort potentiel comme la Montérégie Est puissent contribuer à leur juste part au plein développement de ce secteur (orientations 1 et 8). Les instances régionales, notamment l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées, doivent être mises à contribution en ce qui concerne les secteurs ciblés et les modalités de livraison.

La reconnaissance et le soutien aux aires protégées (orientation 1) sont primordiaux pour le maintien de la biodiversité sur le territoire québécois, notamment dans le sud du Québec où la diversité et la richesse de ses écosystèmes sont à leur plus haut. Toutefois, de cette orientation doit découler des mesures de soutien aux propriétaires afin que soit pris en compte le caractère privé de notre territoire.

L'accès au 25 % des bois mis aux enchères (orientations 6 et 7) devra être accessible aux entreprises de la Montérégie Est et de façon à favoriser les petites entreprises afin d'éviter que les grandes entreprises avec des moyens financiers plus importants ne contrôlent les enchères.

L'utilisation durable de la forêt doit être valorisée auprès de la population en général. Il est important de mettre de l'avant une campagne médiatique à l'échelle nationale afin de supporter les objectifs du nouveau régime forestier et améliorer la perception de la population québécoise vis-à-vis les points suivants :

- Rétablir la confiance entre les utilisateurs de la forêt et la population,
- Faire la promotion de la « Culture forestière », de l'utilisation durable du bois et de ses bienfaits,
- Démontrer que la forêt est créatrice d'emplois et de richesse collective,
- Démystifier le rôle et les bienfaits de l'aménagement forestier,
- Démontrer que la sylviculture permet de concilier la récolte forestière tout en conservant les rôles écologiques de la forêt,
- Reconnaître l'importance du bois comme matériau écologique (ressource renouvelable).